

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 11 novembre 2025 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: madame la conseillère, Joémie Guimond et messieurs les conseillers, Guy Leroux, Maxime Darsigny, Vincent Beauregard, Francis Lacasse, Georges Trépanier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre-Luc Barré, maire.

Est également présente, madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

PRÉAMBULE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

R 2025-11-231 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Maxime Darsigny, appuyé par Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, en retirant le point 14.

ADOPTÉE

R 2025-11-232 1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

D 2025-11-233 2. DÉCLARATION DE L'ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt du résultat de l'élection du 2 novembre 2025;

Une seule déclaration de candidature a été soumise pour chacun des postes, suivants :

Au district numéro 1, du clocher	Monsieur Guy Leroux
Au district numéro 2, des Parcs	Monsieur Maxime Darsigny
Au district numéro 3, de la Mairie	Madame Joémie Guimond
Au district numéro 4, de la Montagne	Monsieur Vincent Beauregard

Au district numéro 5, des Horizons verts
Au district numéro 6, de la Yamaska

Monsieur Francis Lacasse
Monsieur Georges Trépanier

Ces candidats sont donc élus par acclamation.

Au poste de maire, monsieur Pierre-Luc Barré est élu à la suite du scrutin tenu le 2 novembre 2025.

Ils sont tous assermentés conformément à l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

PÉRIODE DE QUESTIONS

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

D 2025-11-234 4. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, tel que spécifié à l'article 357 de L.E.R.M. ;

Au poste de maire	Monsieur Pierre-Luc Barré
Au district numéro 1	Monsieur Guy Leroux
Au district numéro 2	Monsieur Maxime Darsigny
Au district numéro 3	Madame Joémie Guimond
Au district numéro 4	Monsieur Vincent Beauregard
Au district numéro 5	Monsieur Francis Lacasse
Au district numéro 6	Monsieur Georges Trépanier

R 2025-11-235 5. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT - MONSIEUR GUY LEROUX

ATTENDU QUE l'article 56 du Code municipal du Québec prévoit la possibilité pour le conseil de nommer un maire suppléant parmi les membres du conseil pour exercer les pouvoirs du maire en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de celui-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à la nomination d'un maire suppléant afin d'assurer la continuité des fonctions de la mairie lors de l'absence ou de l'empêchement du maire en titre;

ATTENDU QUE cette nomination permettra d'assurer le bon fonctionnement de l'administration municipale et le respect des obligations légales en matière de gouvernance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Lacasse, appuyé par Vincent Beauregard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Guy Leroux soit nommé à titre de maire suppléant pour la période débutant le 11 novembre 2025 et se terminant à la date de fin des prochaines élections municipales en novembre 2029;

IL EST RÉSOLU QUE monsieur Guy Leroux exerce les pouvoirs et remplisse les devoirs du maire en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de ce dernier, conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec, selon le cas.

ADOPTÉE

R 2025-11-236 6. NOMINATION AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QUE le conseil municipal désire assurer la représentation de ses membres au sein des différents comités municipaux afin de garantir une gestion efficace des dossiers et une gouvernance diversifiée;

ATTENDU QUE la composition de ces comités reflète le souhait du conseil de répartir les responsabilités selon l'expertise et les intérêts des élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joémie Guimond, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE procéder à la nomination des élus à titre de membres des comités consultatifs du conseil dont la liste est jointe en annexe, à compter de ce jour et se terminant à la date de fin de leur mandat soit novembre 2029, sous réserve d'une modification ou d'une révocation subséquente.

ADOPTÉE

ANNEXE A

COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL :

Rés. 2025-11-236 (Adoptée le 11/11/2025)

1. FINANCES - ADMINISTRATION :

Monsieur le Conseiller Vincent Beauregard
Monsieur le Conseiller Georges Trépanier

- 1.1. Budget
- 1.2. Activités financières générales
- 1.3. Évaluation foncière
- 1.4. Assurances

2. URBANISME :

Monsieur le Conseiller Francis Lacasse
Monsieur le Conseiller Guy Leroux

- 2.1. Plan d'urbanisme
- 2.2. Règlement de construction
- 2.3. Règlement de zonage
- 2.4. Règlement de lotissement
- 2.5. Comité consultatif d'urbanisme

3. PERSONNEL :

Monsieur le Conseiller Maxime Darsigny
Madame la Conseillère Joémie Guimond

- 3.1. Ressources humaines
- 3.2. Conditions de travail

4. **IMMEUBLES – ACQUISITIONS D’IMMOBILISATION & ÉQUIPEMENTS- VOIRIE- SERVICE DES LOISIRS :**

Monsieur le Conseiller Vincent Beauregard
Monsieur le Conseiller Francis Lacasse
Monsieur le Conseiller Maxime Darsigny

- 4.1. Immeubles municipaux
- 4.2. Terrains et parcs
- 4.3. Matériel roulant, machineries, équipements
- 4.4. Service de la voirie

5. **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE- SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE :**

Monsieur le Conseiller Guy Leroux
Monsieur le Conseiller Francis Lacasse

- 5.1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 5.2. Sécurité civile

6. **EAU – EGOUT - ASSAINISSEMENT – COURS D’EAU:**

Monsieur le Conseiller Georges Trépanier
Monsieur le Conseiller Maxime Darsigny
Monsieur le Conseiller Guy Leroux

- 6.1. Aqueduc
- 6.2. Égouts
- 6.3. Assainissement
- 6.4. Cours d’eau

7. **RELATIONS AVEC LES CITOYENS :**

Madame la Conseillère Joémie Guimond
Monsieur le Conseiller Guy Leroux

8. **CULTUREL ET ÉVÉNEMENTIEL**

Madame la Conseillère Joémie Guimond
Monsieur le Conseiller Guy Leroux

9. **COMMERCES ET INDUSTRIES**

Monsieur le Conseiller Vincent Beauregard
Monsieur le Conseiller Georges Trépanier
Monsieur le Conseiller Maxime Darsigny

10. **MILIEU NATUREL ET CLIMAT**

Monsieur le Conseiller Guy Leroux
Monsieur le Conseiller Georges Trépanier

Monsieur le maire est d’office membre de tous les comités et sera avisé de la tenue de toutes les réunions.

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL AUPRÈS D'ORGANISMES

1. **RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES, MADA ET PATRIMOINE**

Madame Joémie Guimond

2. **REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU COMITÉ DE LA CROIX DU MONT ROUGEMONT :**

Monsieur le maire, Pierre-Luc Barré

3. **REPRÉSENTANT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS :**

Monsieur le Conseiller Vincent Beauregard
Monsieur le Conseiller Georges Trépanier

4. **REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE LA RÉSIDENCE DE L'HARMONIE**

Monsieur Guy Leroux

R 2025-11-237 7. SIGNATAIRES AUTORISÉS INSTITUTION BANCAIRE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élection du 2 novembre 2025, monsieur Pierre-Luc Barré, est élu au poste de maire de la Municipalité de Saint-Damase:

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe, afin d'autoriser les signataires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Maxime Darsigny, Vincent Beauregard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre pour la Municipalité de Saint-Damase pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe à compter de ce jour;

- Pierre-Luc Barré, maire, OU
- Francis Lacasse, conseiller;

CONJOINTEMENT AVEC :

- Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière OU
- Mélanie Bélisle, greffière-trésorière adjointe;

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damase signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Saint-Damase, pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe;

QUE le conseil autorise madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière en tant qu'administratrice principale du service en ligne AccèsD Affaires;

QUE le conseil autorise madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière en tant qu'administratrice principale pour le service de carte Visa Desjardins ou madame Mélanie Bélisle en tant qu'administratrice secondaire pour le service de carte Visa Desjardins;

Que la présente résolution abroge la résolution 2025-05-97, adoptée lors de la séance ordinaire, tenue le 6 mai 2025.

ADOPTÉE

R 2025-11-238 8. NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC - MONSIEUR GUY LEROUX

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Lacasse, appuyé par Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Damase nomme monsieur le conseiller Guy Leroux à titre de substitut au conseil de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

R 2025-11-239 9. NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) requiert la nomination d'un délégué officiel ainsi qu'un substitut afin d'assurer la représentation de la municipalité auprès de cette instance;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite assurer une représentation efficace à la RIAM pour garantir la transmission adéquate des informations et la défense des intérêts de la municipalité;

ATTENDU QUE monsieur Vincent Beauregard a exprimé son intérêt et sa disponibilité pour assumer le rôle de délégué auprès de la RIAM;

ATTENDU QUE monsieur Georges Trépanier a accepté d'agir à titre de substitut en cas d'absence ou d'empêchement du délégué principal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Joémie Guimond, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Vincent Beauregard à titre de délégué de la municipalité auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) pour un mandat valide jusqu'à la prochaine élection municipale;

IL EST RÉSOLU QUE monsieur Georges Trépanier soit nommé à titre de substitut du délégué de la municipalité auprès de la RIAM, pour un mandat valide jusqu'à la prochaine élection municipale, et ce, pour agir en l'absence ou en cas d'empêchement du délégué principal;

IL EST RÉSOLU QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains afin de leur signifier officiellement ces nominations.

ADOPTÉE

R 2025-11-240 10. ADOPTION DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2025

Il est proposé par Vincent Beauregard, appuyé par Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2025, pour un montant total 1 248 417,34 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	439 955,78 \$
Comptes payés durant le mois	398 460,61 \$
Capital et intérêts sur emprunt	309 731,70\$
<u>Salaire des employés/élus (39-44)</u>	<u>100 269,25 \$</u>
Total des comptes payés et à payer	1 248 417,34\$

Que ce bordereau portant le numéro 2025-11-240, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R 2025-11-241 11. ACHAT HABITS DE COMBAT SERVICE INCENDIE ARÉO-FEU LTÉE

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a exprimé le besoin de renouveler son équipement de protection individuelle afin d'assurer la sécurité de ses pompiers lors des interventions;

CONSIDÉRANT les normes de santé et sécurité et les règles de nettoyage après intervention;

CONSIDÉRANT la demande de prix pour l'achat de quatre habits de combat conforme aux spécifications requises par le service incendie et l'uniformité des habits présentement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joémie Guimond, appuyé par Francis Lacasse, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de quatre (4) habits de combat pour le service incendie auprès de Aréo-Feu Ltée pour un montant total de 15 138,57 \$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-650 à même le budget de l'année 2025.

D'autoriser la commande de trois (3) habits de combat au montant de 11 353,93 \$ taxes incluses pour la prochaine année, afin de profiter du prix sans augmentation et de prévoir ce montant aux prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

R 2025-11-242 12. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT le remplacement d'équipements incendie prévus au budget 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie suite aux demandes de prix pour l'achat des équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Georges Trépanier, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseiller présents de procéder à l'achat des équipements suivants;

-Une scie tout usage, de "Automobiles & Équipements FC, au montant de 2 829,51 taxes incluses;

-Un ventilateur 18" à pression positive avec batteries de CMP Mayer, au montant de 8 450,66\$ taxes incluses;

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 23-032-50-725 prévu au budget de l'année 2025.

ADOPTÉE

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

R 2025-11-243 13. TRAVAUX RANG DOUBLE ET DE PONCEAUX ET RANG BAS-DE-LA-RIVIÈRE- DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3, DOSSIER IE24-54017-307

CONSIDÉRANT les travaux du rang Double et de ponceaux et rang Bas-de-la-Rivière, travaux de réfection de ponceaux réalisés au 30 octobre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation reçue de monsieur Charles Damian, directeur à l'ingénierie de la MRC des Maskoutains, en date du 30 octobre 2025, dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Beauregard, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3, au montant de 39 151,32 \$ taxes incluses, à l'entreprise Pavages Maska.

QUE ces dépenses soient payées à même le Règlement d'emprunt 149 prévu à cet effet.

ADOPTÉE

R 2025-11-244 14. PROJET ENTREPÔT MUNICIPAL POUR MACHINERIES ET ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris un projet de construction d'un entrepôt destiné à l'entreposage de la machinerie et de l'équipement municipal;

ATTENDU QUE ce projet demeure prioritaire afin d'optimiser la préservation, la sécurité et l'efficacité des actifs municipaux;

ATTENDU QUE des changements au sein du conseil municipal sont survenus à la suite des dernières élections;

ATTENDU QUE le conseil nouvellement élu souhaite assurer la continuité et la bonne conduite du projet d'entrepôt, conformément aux démarches déjà amorcées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Maxime Darsigny, appuyé par Francis Lacasse, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de poursuivre toutes les démarches relatives à la planification, la gestion et la réalisation du projet d'entrepôt pour la machinerie et l'équipement municipal;

QUE les élus du comité mandatés devront faire rapport au conseil municipal de l'avancement du dossier à chaque étape clé et soumettre toute recommandation pertinente pour assurer la réalisation efficace et conforme du projet;

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

R 2025-11-245 15. COOPTEL - AJOUT DE SERVICE INTERNET POUR LE 486 RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité procède actuellement au remplacement du système de contrôle de l'usine de filtration et d'eau brute afin d'en assurer le bon fonctionnement et la modernisation;

ATTENDU QUE le poste d'eau brute situé au 486, rang du Haut-de-la-Rivière joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en eau de la municipalité;

ATTENDU QUE l'ajout d'un service Internet à ce poste d'eau brute est nécessaire pour permettre l'intégration efficace du nouveau système de contrôle, favoriser la surveillance à distance et optimiser la gestion des opérations;

ATTENDU QUE la proposition de services déposée par la compagnie Cooptel en date du 10 novembre 2025 a été jugée conforme aux besoins techniques et opérationnels de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joémie Guimond, appuyé par Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise l'ajout d'un service Internet par l'entremise de la compagnie Cooptel au poste d'eau brute situé au 486, rang du Haut-de-la-Rivière, dans le cadre du remplacement du système de contrôle de l'usine de filtration et d'eau brute;

QUE madame Johanne Beauregard, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, la proposition de services de Cooptel datée du 10 novembre 2025 ainsi que tout document connexe nécessaire à la mise en place du service Internet;

QUE les frais liés à l'installation et à l'abonnement mensuel du service Internet soient assumés par la municipalité et imputés au poste budgétaire 02-412-00-335.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

16. CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance depuis la dernière séance.

-Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation pour l'exercice 2026

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2025-11-246 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Lacasse, appuyé par Vincent Beauregard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 44.

ADOPTÉE



Pierre-Luc Barré, maire



Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Pierre-Luc Barré, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Pierre-Luc Barré, maire

